

**PRÉSENTATION  
DU DISPOSITIF  
SOUTIEN CAC**

**Mai 2019**

## ACCOMPAGNEMENT FINANCIER & SOUTIEN JURIDIQUE

### Accompagnement financier



Création de l'**association Soutien CAC** afin de **coordonner les actions** engagées par les professionnels, **optimiser les moyens juridiques** mis en œuvre et constituer des **jurisprudences**

- Note récapitulative des **modalités pratiques de procédures** pouvant être mises en œuvre afin d'être indemnisé (Moyens & arguments de droit)
- **Dispositif Interfimo**

### Assistance – FAQ juridique

- **Guide de décryptage Loi Pacte**
- **Vademecum : Les deux missions des CAC dans les PE**
- Aide mémoire sur les **procédures applicables aux entreprises en difficulté**

### Boîte email dédiée à l'assistance des CRCC

Pour répondre à toute question relative à une demande d'indemnisation ou à un besoin d'explication juridique

## SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

### Cellule d'écoute

- Cellule d'écoute et d'assistance permettant d'orienter le CAC vers un **réfèrent « Soutien CAC »** formé à l'écoute et qui pourra évaluer la situation et lui présenter le dispositif APESA

### Prise en charge psychologique

- Possibilité pour le CAC de bénéficier d'une prise en charge psychologique rapide, gratuite et à proximité de son lieu de vie en toute confidentialité après lancement d'une alerte par le réfèrent en accord avec la personne concernée : **financement de 5 consultations** avec un professionnel psychologue situé à proximité

## RELAIS DE PROXIMITÉ : LES REFERENTS « SOUTIEN CAC »

### Animation de la communauté

- Lettre de mission adressée aux référents
- **Journée de sensibilisation**
- Ateliers partage de **bonnes pratiques**

### Organisation d'événements locaux

- **Kits d'animation** d'événements de sensibilisation (ex : « Le CAC employeur : enjeux, rôles et responsabilités » etc.)
- Communication pour promouvoir les **actions déjà menées** en région (flash info, vidéos, ...)

### Kit d'accompagnement

- **Restitution de l'enquête Impacts de la loi PACTE**
- **Présentation détaillée du dispositif**
- Eléments de langage sous forme de **Q&R**
- **Guides explicatifs** (*volet financier & juridique*)
- La liste des « **réfèrents soutien CAC** »

## Présentation du dispositif SOUTIEN CAC

### **Quel est l'objectif de ce dispositif ?**

Soutien CAC s'assure que toute personne en situation de vulnérabilité dans le contexte de la loi PACTE puisse bénéficier, si elle le souhaite, d'un accompagnement psychologique et/ou financier & juridique\*.

### **Que comprend le dispositif d'accompagnement ?**

Ce dispositif comprend un accompagnement financier\* & juridique ainsi qu'un soutien psychologique. Il s'appuie sur un numéro vert et des relais de proximité, les référents Soutien CAC, en charge d'informer les confrères sur l'aide et les documents mis à disposition.

### **Qui sont les référents Soutien CAC ?**

Les référents sont identifiés sur proposition des Présidents de CRCC. Ils peuvent être Présidents, membres permanents de CRCC ou CAC, élus ou non élus.

### **Quels critères permettent de bénéficier du dispositif Soutien CAC ?**

Le dispositif est accessible à tous les CAC, à tout moment en fonction de leurs situations et besoins d'accompagnement.



### **Comment activer le dispositif ?**

L'activation du dispositif peut se faire de plusieurs façons. Le CAC peut se rapprocher de sa CRCC afin d'être mis en relation avec le référent Soutien CAC de sa région. Par souci d'anonymité, il peut également appeler le numéro vert et être directement redirigé vers le référent Soutien CAC de sa région ou d'une autre région.

### **Quelle est la couverture du dispositif Soutien CAC ?**

Soutien CAC est un dispositif national s'appuyant sur des réseaux locaux et couvrant tout le territoire Français (incluant les DOM-TOM).

### **Où trouver des informations complémentaires sur Soutien CAC ?**

Les référents Soutien CAC sont les interlocuteurs privilégiés afin d'obtenir des informations sur le dispositif. Toutes les informations pertinentes sont également consignées sur le portail CNCC dans la partie dédiée au rebond de la profession.

\*L'accompagnement financier ne s'assimile pas à de l'indemnisation